



Non aux dispositifs « d'accompagnement » qui s'appuient sur les évaluations

En cette rentrée, des dispositifs visant à amplifier le « pilotage par l'évaluation » se multiplient : évaluations nationales désormais imposées à tous les niveaux en élémentaire, évaluations d'école, nouvelle évaluation spécifique aux directeurs... Ces évaluations peuvent être utilisées pour mettre en place d'autres dispositifs encore plus contraignants pour les personnels.

Ainsi, dans le Pas-de-Calais, des écoles ayant obtenu de « mauvais résultats » lors des évaluations nationales subissent des « résidences pédagogiques ». Les inspections se « délocalisent » et s'installent dans une école à la semaine avec l'IEN, les CPC et des maîtres formateurs.

Dans la Seine-Maritime, l'IA met en place un dispositif expérimental « choc des savoirs » dans des écoles du premier degré. Durant 60 h, dont la moitié sur temps de classe avec remplacement, les équipes se voient imposer un accompagnement renforcé. Des visites de classe, ainsi que la présence de l'IEN lors des conseils de maîtres et de cycle sont de plus prévues.

Dans la Somme et dans l'Oise, un « plan d'action départemental » ou « constellation équipe PAD » est mis en œuvre après une évaluation d'école ou des résultats insatisfaisants aux évaluations nationales. Il s'agit d'une pseudo-formation de 42h dont 18h pris sur les animations pédagogiques. Les directeurs sont mobilisés en tant que « pilotes » du dispositif.

Le SNUDI-FO refusent ces dispositifs qui visent à mettre au pas les personnels et les rendre seuls responsables des difficultés de leurs élèves. Il refuse la logique « d'accompagnement » induite par le protocole PPCR* que FO a combattu. Les professeurs des écoles ne sont pas « stagiaires à vie ».

Les personnels résistent avec le SNUDI-FO

Le SNUDI-FO réaffirme que les évaluations d'écoles et les évaluations nationales ne reposent sur aucune base réglementaire. Dans de nombreux départements, les IA-DASEN reconnaissent qu'il n'y a aucun caractère obligatoire aux évaluations d'école. Dans d'autres départements, malgré la pression exercée par la hiérarchie, les IEN reculent lorsque les collègues indiquent avec le soutien du SNUDI-FO qu'ils ne sont pas volontaires, comme cela a été le cas dans deux écoles de l'Hérault.

Le SNUDI-FO rappelle également que les professeurs des écoles ont dans leurs obligations de service 18h d'animations pédagogiques, heures de formation continue choisie, qui ne peuvent être utilisées à tort et à travers dans le cadre de ces dispositifs expérimentaux, y compris pour les directeurs d'école qui n'ont pas à devenir eux-mêmes des formateurs.

Le SNUDI-FO revendique l'abandon des évaluations d'école, des évaluations nationales ainsi que de ces dispositifs qui en découlent. Il invite les personnels à se regrouper dans les écoles, dans les secteurs et à faire valoir toutes les revendications, et en particulier leur exigence d'abandon de toutes ces évaluations et du respect de notre liberté pédagogique. L'amélioration du niveau des élèves ne passe pas par un coaching des enseignants mais par la création de tous les postes nécessaires : enseignants, remplaçants, AESH, enseignants spécialisés, PsyEN, infirmières, médecins scolaires !

(*) : Vote des décrets PPCR au comité technique ministériel du 07/12/16 : FO, CGT et SNALC : CONTRE / FSU, SE UNSA et SGEN CFTD : POUR

Montreuil, le 11 octobre 2024